

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2015

Membres en exercice : 19

Membres présents : 16

Votants : 17

Date de convocation : 25 mars 2015

Le trente-et-un mars deux mil quinze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Isabelle COUTEAU adjoints au Maire, Céline GRUAU, Pascal LAURENT, Sophie RICHARD, Laurence BLANCHARD, Rodolphe BORRÉ, Gwladys BRANGER, Blandine PERTHUY, Nelly DELORT, Philippe CHÉNEAU, Jean-Pierre DZIOBA.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Albert MÉCHINEAU (pouvoir à Pascal LAURENT), Michel DELHOMMEAU, Kévin CAILLÉ, Alain BRÉTÉCHER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Madame Céline GRUAU

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2015

2- Budget communal

• **compte administratif 2014**

Le compte administratif est établi par le Maire présente les résultats suivants

Dépenses fonctionnement	1 120 956,76 €
Recettes fonctionnement	1 438 029,78 €
Solde excédentaire	317 073,02 €

Dépenses investissement	392 206,45 €
Recettes investissement	640 075,29 €
Déficit d'investissement reporté	125 588,39 €
Solde excédentaire	122 280,45 €

Restes à réaliser dépenses	167 454,73 €
Restes à réaliser recettes	31 330,24 €
Solde déficitaire	-136 124,49 €

Solde d'exécution	303 228,98 €
--------------------------	---------------------

• **compte de gestion**

Le Conseil prend note du compte de gestion établi par le receveur qui présente les mêmes résultats que le compte administratif

• **affectation des résultats**

Le conseil décide d'affectation les résultats de fonctionnement d'un montant de 317 073.02 € en section d'investissement.

• **Taux des contributions directes**

Le Conseil décide de maintenir les taux des contributions directes comme suit

Taxe d'habitation : 18.14 %

Taxe foncière bâtie 18.85 %

Taxe foncière non bâtie 41.68 %

- **budget primitif 2015**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif suivant :

Section de fonctionnement	1 391 036.00 €
Section d'investissement	1 324 095.75 €

- **Indemnités des élus**

Le Conseil Municipal décide à la majorité de modifier les indemnités des élus afin de répartir les indemnités aux élus ayant pris la présidence de nouveaux comités ou commissions

- **Tarif du repas des anciens**

Le Conseil fixe le montant du repas des aînés à

- 5 € pour les personnes de plus de 75 ans, pour les couples, si un a plus de 75 ans et les personnes en maison de retraite
- 20 € pour les accompagnateurs, n'ayant pas 75 ans

- **Modification de la régie de recettes**

Le Conseil décide de modifier la régie des recettes afin d'encaisser la participation au repas des anciens et de porter le montant maximum à 500 €

- **Avenant à la convention ACTES**

Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant à la convention ACTES pour la télétransmission des documents budgétaires.

3- Budget assainissement

- **Compte administratif 2014**

Le compte administratif est établi par le Maire présente les résultats suivants

Dépenses exploitation	91 533,62 €
Recettes exploitation	145 114,25 €
Excédent reporté	20 000,00 €
Solde section exploitation	73 580,63 €

Dépenses investissement	341 634,86 €
Recettes investissement	171 675,97 €
Résultat reporté année antérieure	56 024,06 €
Solde section investissement -	-113 934,83 €

Restes à réaliser dépenses	130 128,38 €
Restes à réaliser recettes	185 193,55 €
Solde -	55 065,17 €

Résultat d'exercice	14 710,97 €
---------------------	-------------

- **Compte de gestion**

Le Conseil prend note du compte de gestion qui présente les mêmes résultats que le compte administratif.

- **Affectation des résultats**

Le Conseil décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Excédent d'exploitation reporté	14 000.00 €
Affectation en section d'investissement	59 580.63 €

- **budget primitif 2015**

Le Conseil adopte le budget primitif suivant :

Section d'exploitation	152 640.00 €
Section d'investissement	861 576.68 €

4- Groupement de commandes SYDELA pour la fourniture d'électricité

Le Conseil décide d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les sites ayant une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kVA.

5- Urbanisme

Le Conseil autorise le Maire à signer une servitude de passage de canalisation des eaux pluviales sur le terrain de Monsieur CHESNÉ

6- Voirie

Le Conseil décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de mise en sécurité

Fait à Monnières le 11 avril 2015

Le Maire,
Benoit COUTEAU